

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 21, Avenue Khéreddine Pacha- 1002

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 mai 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, FMBZ - KPMG TUNISIE (Moncef Boussannouga Zammouri) et Groupement Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil (Mounir Graja).

B I L A N ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007

(unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	49 167 683	51 536 120
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1	282 824 648	292 385 601
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	3 067 593 000	2 857 306 388
PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	109 756 960	167 334 603
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	111 236 002	99 030 679
VALEURS IMMOBILISEES	5	49 826 383	43 440 182
AUTRES ACTIFS	6	255 457 742	214 392 470
TOTAL ACTIF		3 925 862 418	3 725 426 042
PASSIF	Note	31/12/2007	31/12/2006
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	7	54 295 826	64 047 588 *
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	2 443 460 336	2 325 071 333 *
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	530 602 527	598 613 036
AUTRES PASSIFS	10	574 832 851	489 280 123
TOTAL PASSIF		3 603 191 540	3 477 012 080
CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2007	31/12/2006
CAPITAL		90 000 000	75 000 000
RESERVES		180 688 147	144 065 695
ACTIONS PROPRES		0	0
AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048
RESULTAT REPORTE		439 219	-8 505 218
RESULTAT DE L'EXERCICE		51 129 464	37 439 438
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MOD. COMPTABLE		51 129 464	28 494 361
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	322 670 878	248 413 962
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 925 862 418	3 725 426 042

(*) Montants retraités en proformat

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007

(Unité : en DT)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31-12-2007	31-12-2006
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	255 794 011	175 119 758
A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		72 535 706	23 443 811
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		183 258 304	151 675 947
CREDITS DOCUMENTAIRES		198 442 980	165 870 946
ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		454 236 991	340 990 704

ENGAGEMENTS DONNES	Note	31-12-2007	31-12-2006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	954 659 971	877 889 864
A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		0	0
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		954 659 971	877 889 864
ENGAGEMENTS SUR TITRES		933 915	333 915
A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		933 915	333 915
B- TITRES A RECEVOIR		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		955 593 886	878 223 779

ENGAGEMENTS RECUS	Note	31-12-2007	31-12-2006
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	242 258 641	284 668 746
GARANTIES RECUES		70 343 519	63 125 087
A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		651 483	1 216 699
B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0
C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		69 692 036	61 908 388
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		312 602 160	347 793 832

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2007)

(unité : en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31-12-2007	31-12-2006
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	227 964 808	195 685 594
COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	35 338 772	28 969 102
GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	17	18 871 750	22 865 045
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	583 380	543 782
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		282 758 710	248 063 523
CHARGES D'EXPLOITATION			
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	111 346 084	100 554 274
COMMISSIONS ENCOURUES		2 481 024	2 248 667
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		113 827 108	102 802 941

TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		168 931 602	145 260 582
DOTATION.& REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	20	-43 335 469	-38 750 525
DOTAT.& REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	21	-2 352 172	-4 613 253
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		10 378 528	10 697 124
FRAIS DE PERSONNEL		-49 511 145	-46 475 081
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-17 013 348	-16 254 809
DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-2 467 405	-2 507 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		64 630 592	47 356 093
GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		92 239	49 657
IMPOTS SUR LES BENEFICES	22	13 593 367	9 966 313
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		51 129 464	37 439 438
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		51 129 464	37 439 438
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		51 129 464	37 439 438
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES			-8 945 076
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		51 129 464	28 494 361

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période du 01/01 au 31/12/2007)

(Unité : en DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	31-12-2007	31-12-2006
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		276 031 181	241 561 997
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-117 257 669	-100 034 215
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-34 621 290	-96 085 053
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		-2 076 600	12 173 100
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-241 881 985	-323 541 802
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		117 897 549	299 734 211 *
TITRES DE PLACEMENT		64 887	687 145
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		17 877 338	-21 103 834
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		-31 949 600	-12 405 330
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-6 779 028	-20 683 756
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-9 966 313	-5 490 284
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-32 661 530	-25 187 821
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		583 380	543 782
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-14 650 742	-10 518 638
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-8 064 165	-9 257 100
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-22 131 527	-19 231 956

ACTIVITES DE FINANCEMENT			
EMISSION D'ACTIONS		30 000 000	
EMISSION D'EMPRUNTS		-45 221 079	20 142 163
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-22 964 184	17 948 206
DIVIDENDES VERSES		-7 502 300	-7 499 939
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-45 687 563	30 590 430
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		7 039 658	5 676 024
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		-93 440 962	-8 153 323
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		315 913 694	324 067 017
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	23	222 472 732	315 913 694

(*) Montants retraités en Proformat

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

En 2007, les dépôts des sociétés de leasing sont présentés au niveau de la rubrique PA2 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ». Pour les besoins de comparabilité ces créances qui ont été présentés en 2006 au niveau de la rubrique PA3 « Dépôts et avoirs de la clientèle », ont été reclassées vers la rubrique PA 2 « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ». De même, ce retraitement est à l'origine d'un changement du montant des dépôts de la clientèle au 31/12/2006 au niveau de l'état des flux de trésorerie.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Operations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2007	31/12/2006
CAISSE	16 290 584	20 606 554

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	26 586 703	30 575 468
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	109 398	354 097
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	6 180 998	0
T O T A L AC1	49 167 683	51 536 120

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2007	31/12/2006
--	-------------------	-------------------

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	252 741 866	263 087 677
BCT	70 876 943	70 746 741
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-5500	0
PRETS INTERBANCAIRES	181 870 423	192 340 936
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	30 082 781	29 297 924

T O T A L AC2	282 824 648	292 385 601
----------------------	--------------------	--------------------

T O T A L AC1 ET AC2	331 992 350	343 921 721
-----------------------------	--------------------	--------------------

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Libelles	Montant		Total	Nature de L'organisme	Refinan. BCT	Matérialisés Par des titres
	< 3 mois	> 3 mois				
B.C.T	70 868 402		70 868 402	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.		204	204	Banque	Non	Non
Prêts inter bancaire	94 088 972	86 702 960	180 791 932	Banque	Non	Non
Créances/Etab Fin.		30 059 353	30 059 353	Sté leasing	Non	Non
Créances rattachées		1 110 461	1 110 461			
Provision		-5 704	-5 704			
TOTAL	164 957 374	117 867 274	282 824 648			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2007 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2007, les créances sur la clientèle totalisent 3 067 593 mDT contre 2 857 306 mDT au 31/12/2006 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES DEBITEURS	235 890 183	177 690 560
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	738 628 796	696 031 263
IMMOBILIERS	1 547 515 468	1 508 462 868
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	325 489 844	221 381 168
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	423 645 640	419 035 638
TOTAL SANS CREANCES CLASSES ET AGIOS RESERVES	3 271 169 931	3 022 601 498
AGIOS RESERVES	65 496 074	59 775 110
PROVISIONS	138 080 857	105 520 000
T O T A L NET	3 067 593 000	2 857 306 388

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2007 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, de la consolidation des crédits immobiliers acquéreurs et des comptes débiteurs.

A la date du 31/12/2007, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Immobilier	314 226	279 053	99 562	110 355	413 788	389 408
Services	461 893	375 983	29 983	22 347	491 876	398 330
Industrie	487 019	379 128	59 116	69 468	546 135	448 596
Tourisme	131 737	99 893	53 645	56 733	185 382	156 626
Agriculture	11 257	13 716	1 302	2 974	12 560	16 690
Total brut	1 406 132	1 147 773	243 608	261 877	1 649 741	1 409 650

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE (COMPTE COURANT DEBITEUR)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	72 135 712	24 498 520	128 633 167	0	225 267 399
CREANCES CLASSEES	3 395 000	1 153 000	6 054 000	0	10 602 000
AGIOS RESERVES	3 124 673	1 061 192	5 571 949	0	9 757 814
INTERETS PERCUS D'AVANCE	0	0	0	0	0
CREANCES RATTACHEES	10 622 784	0	0	0	10 622 784
PROVISION					
TOTAL	76 238 824	22 284 328	117 007 217	0	215 530 369

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	214 769 478	224 114 181	566 791 481	542 169 071	1 547 844 211
CREANCES CLASSEES	24 362 000	25 422 000	64 293 000	61 500 000	175 577 000
AGIOS RESERVES	4 539 268	4 736 773	11 979 441	11 459 033	32 714 514
INTERETS PERCUS D'AVANCE	1 069 805	0	0	0	1 069 805
CREANCES RATTACHEES	741 062	0	0	0	741 062
PROVISION					
TOTAL	185 539 468	193 955 408	490 519 040	469 210 038	1 339 223 954

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	217 328 588	75 482 423	428 782 641	16 892 943	738 486 595
CREANCES CLASSEES	22 308 000	7 748 000	44 013 000	1 734 000	75 803 000
AGIOS RESERVES	6 775 767	2 353 292	13 368 021	526 666	23 023 746
INTERETS PERCUS D'AVANCE	2 645 446	0	0	0	2 645 446
CREANCES RATTACHEES	2 787 648	0	0	0	2 787 648
PROVISION					0
TOTAL	188 387 023	65 381 132	371 401 619	14 632 277	639 802 051

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
----------	-------------	----------------	---------------	---------------	-------

MONTANT BRUT	4 638 000	13 328 000	166 167 910	239 511 730	423 645 640
CREANCES CLASSEES	0	0	0	0	0
AGIOS RESERVES	0	0	0	0	0
INTERETS PERCUS D'AVANCE	0	0	0	0	0
CREANCES RATTACHEES	0	0	0	0	0
PROVISION					
TOTAL	4 638 000	13 328 000	166 167 910	239 511 730	423 645 640

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	60 796 212	34 323 000	289 428 740	203 265 683	587 813 635
CREANCES CLASSEES					0
AGIOS RESERVES					0
INTERETS PERCUS D'AVANCE	494 267				494 267
CREANCES RATTACHEES	152 476				152 476
PROVISION				138 080 857	138 080 857
TOTAL	61 454 421	34 323 000	289 428 740	65 184 826	449 390 987
TOTAL (AC3)	3 067 593 001				

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2007, le portefeuille titre commercial totalise 109 756 960 DT contre 167 334 602 DT au 31/12/2006 détaillé dans le tableau ci après. Cette diminution est due principalement à la cession des Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur ainsi que les provisions y afférentes se présente comme suit :

LIEBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	96 114 379	3 165 000		99 279 379	0
- B.Tresor		3 165 000	Trésor	3 165 000	
- BTA	96 114 379		Trésor	96 114 379	
Emprunts Nationaux	0	3 260 933		3 260 933	0
- PRETS		3 260 933	Trésor	3 260 933	
Titres de placement	2 571 067				2 571 067
- SICAV	2 571 067		Sicav		2 571 067
TOTAL 1	98 685 446	6 425 933		102 540 312	2 571 067

Provisions au 31.12.2006					0
- Dotation 2007					0
- Reprise 2007					
Provisions au 31.12.2007					0
Créances rattachées	4 927 963			4 927 963	
Charges constatées d'avance	-282 382			-282 382	
TOTAL 2				4 645 581	0

TOTAL (1+2)**109 756 960****Note 4 – Portefeuille titres d'investissement**

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 111 236 002 DT au 31 décembre 2007 contre 99 030 080 DT au 31 décembre 2006. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2007 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2006. Cette évolution se présente comme suit :

LIEBELLES	TITRES	PARTICIPATION		TOTAL
	SICAR	FILIALES	AUTRES	
Solde de départ 2006	76 430 682	28 248 270	10 399 839	115 078 791
Acquisition 2007	20 100 000	0	1 888 440	21 988 440
Remboursement	5 445 324		-1 892 376	3 552 948
Sous Total Brut	91 085 358	28 248 270	10 395 903	129 729 531
Provision 31.12.2006	11 877 429	1 568 521	2 515 527	15 961 477
Dotation 2007	8 380 058	66 979	44 080	8 491 117
Reprise 2007	4 553 191	531 251	961 258	6 045 700
Provision 31.12.2007	15 704 296	1 104 249	1 598 349	18 406 894
Créances rattachés			-86 634	-86 634
TOTAL 31.12.2007	75 381 062	27 144 021	8 710 920	111 236 003

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participation	31/12/2007	31/12/2006
Participations exonérées	17 674 309	17 674 309
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	10 573 961	10 573 961
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM 1995	3 520 000	3 520 000
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	4 647 698	4 647 698
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
Total	28 248 270	28 248 270

Note 5 – Valeurs Immobilisées

	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS				VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS. SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL PERIODE PRECED.	DOTATION DE LA PERIODE	AMOR. IMM. SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL AMORTI.	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	14 880 878	1 538 619	0	0	1 538 619	16 419 497	6 048 338	607 541	0	6 655 879	9 763 618
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	1 657 564	0	0	0	0	1 657 564	789 117	44 350	0	833 467	824 097
MATERIEL ET MOBILIER	20 675 664	332 823	0	213 642	119 181	20 794 845	17 760 795	826 814	213 642	18 373 967	2 420 878
MATERIEL DE TRANSPORT	2 259 093	0	0	213 286	-213 286	2 045 807	1 468 101	201 531	213 286	1 456 346	589 461
AGENCEMENT, AMENAG., INSTAL.	13 006 833	677 171	0	213 628	463 543	13 470 376	10 961 020	498 209	213 628	11 245 601	2 224 775
IMMOBILISATIONS EN COURS	26 894 677	6 156 107	0	0	6 156 107	33 050 784	0	0	0	0	33 050 784
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	0	0	0	0	2 801 500	1 708 657	140 074		1 848 731	952 769
TOTAUX	82 176 209	8 704 720	0	640 556	8 064 164	90 240 373	38 736 028	2 318 519	640 556	40 413 991	49 826 382

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de **255 457 742 DT** contre **214 392 470 T** au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

Libellées	31/12/2007	31/12/2006
CREANCES PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT	4 379 251	3 686 423
AVANCES AU PERSONNEL	5 765 518	5 381 014
PRETS AU PERSONNEL	24 507 752	23 877 489
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	8 968 863	4 941 773
DEBITEURS DIVERS	199 163 158	158 917 706
VALEURS D'ENCAISSEMENTS	11 903 910	17 000 765
CHARGES REPORTEES	769 290	587 300
T O T A L	255 457 742	214 392 470

3.2 PASSIFS**Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de 54 295 826 DT contre 64 047 588 DT au 31/12/2006. Le solde au 31 décembre 2007 se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT			0	BCT	Non	Non
Compte ordinaire bancaire			0	Banque	Non	Non
Prêts interbanc.	12 182 500	37 764 900	49 947 400	Banque	Non	Non
Créances/Etab Fin.	3 503 521		3 503 521	Ste Leasing	Non	Non
Dettes rattachés	844 905		844 905			
TOTAL	16 530 926	37 764 900	54 295 826			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de **2 443 460 336 DT** contre **2 325 071 333 DT** au 31/12/2006. Le solde au 31 décembre 2007 se détaille ainsi :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	31/12/2007	31/12/2006
COMPTES ORDINAIRES A VUE	577 987 434	483 711 219
COMPTES D'EPARGNE	1 115 156 735	1 063 980 477
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	700 900 991	740 399 075
COMPTES A ECHEANCE	592 573 653	621 875 702
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	96 754 073	106 967 750
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-1 520 583	-1 551 813
DETTES RATTACHEES	13 093 848	13 107 436

AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	49 415 177	36 980 563
TOTAL	2 443 460 336	2 325 071 333

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	333 896 418	243 058 634	0	0	576 955 052
DETTES RATTACHEES	1 032 382	0	0	0	1 032 382
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	334 928 800	243 058 634	0	0	577 987 434

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	336 025 190	60 961 623	139 714 724	578 455 199	1 115 156 736
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	336 025 190	60 961 623	139 714 724	578 455 199	1 115 156 736

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	208 752 922	253 274 620	227 300 184	0	689 327 726
DETTES RATTACHEES	13 093 848	0	0	0	13 093 848
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	1 520 583	0	0	0	1 520 583
TOTAL	220 326 187	253 274 620	227 300 184	0	700 900 991

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	49 415 177	0	0	0	49 415 177
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	49 415 177	0	0	0	49 415 177

TOTAL (PA3)	2 443 460 336
--------------------	----------------------

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de 530 602 527 DT contre 598 613 036 DT au 31/12/2006. Le solde se détaille ainsi :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31-12-2007	31-12-2006
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12 282 301	38 265 750
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	12 000 000	36 000 000
- DETTES RATTACHEES	282 301	2 265 750
AUTRES EMPRUNTS	257 562 862	208 110 805
- EMPRUNTS C.N.S.S		50 000 000
- EMPRUNTS B A D	149 658 074	140 215 105
- EMPRUNTS B E I	37 904 788	17 895 700
- EMPRUNTS SUBORDONNE	70 000 000	
EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	5 503 369	76 176 506
- EMPRUNTS USAID CNEL	182 511	351 079
- EMPRUNTS HG004C	4 920 858	5 299 385
- EMPRUNTS SYNDIQUE		68 326 042
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA	400 000	1 200 000
- EMPRUNTS M A E		1 000 000
DETTES RATTACHEES	5 187 353	7 435 265
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		-267 234
FONDS PUBLICS AFFECTES	250 066 642	268 891 944
PROJETS SPECIAUX	75 606 502	76 402 209
-FONDS FNAH	4 090 150	3 850 150
-FONDS FONAPRA	1 753 962	1 919 536
-FONDS FOPRODI	779 468	775 891
-FONDS A F D	68 982 922	69 856 632
FOPROLOS	174 460 140	192 489 736
-FONDS FOPROLOS	169 460 140	187 489 736
- DOTATION	5 000 000	5 000 000
TOTAL	530 602 527	598 613 036

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

EMPRUNT

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois--> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	7 295 000	19 935 000	110 586 000	137 250 231	275 066 231
DETTES RATTACHEES	5 469 654	0	0	0	5 469 654
CHARGES CONSTATER D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	12 764 654	19 935 000	110 586 000	137 250 231	280 535 885

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	3 461 000	9 945 000	58 846 000	177 814 642	250 066 642
DETTES RATTACHEES	0		0		0
CHARGES CONSTATER D'AVANCE	0				
TOTAL	3 461 000	9 945 000	58 846 000	177 814 642	250 066 642
TOTAL (PA4)	530 602 527				

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2007 un solde de **574 832 851** DT contre de **489 280 123** DT au 31/12/2006 se détaillant ainsi :

	31/12/2007	31/12/2006
ORGANISMES SOCIAUX	1 085 397	1 219 634
PERSONNEL	43 947	48 982
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	6 663 426	5 188 322
RISQUE NEANT SUR PROJET SPECIAUX	17 217 818	15 356 774
CREDIEURS DIVERS	507 936 643	445 243 555
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 776 256	3 113 590
IMPOTS SUR LES SOCIETES	13 593 367	9 966 313
DIVERS	24 515 997	9 142 954
TOTAL	574 832 851	489 280 123

(1) Au 31/12/2007, les Emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

	31/12/2007			31/12/2006		
NATURE DE LA RESSOURCE	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT
3 EME PDU	-93 664	3 777 900	3 871 564	21 221	3 780 780	3 759 559
4 EME PDU	6 756 018	6 529 954	-226 064	7 867 245	6 570 106	-1 297 139

HG 004B	1 294 436	11 953 613	10 659 177	1 936 103	11 970 410	10 034 307
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-7 697	1 179 515	1 187 212
HAFSIA	73 370	1 798 144	1 724 774	126 784	1 799 619	1 672 835
TOTAL	8 021 308	25 239 126	17 217 818	9 943 656	25 300 430	15 356 774

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2007, le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2007, s'élève au 31 décembre 2007 à **322 670 878** DT contre **248 413 962** DT au 31 décembre 2006. Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVE S EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE DE REVEL. IMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
							MODIF COMP.	REPORT A NOUV		
Solde au 31.12.2005	75 000 000	21 720 837	7 500 000	79 416 853	20 613 048	414 048		438 804	21 711 053	226 814 643
réserve extraordinaire				13 360 000	0					13 360 000
Fond social					850 000					850 000
Autres opérations sur fond social				0	604 957					604 957
Distribution de bénéfices									-21 711 053	-21 711 053
Report à nouveau								1 054		1 054
Résultat de l'exercice 2006 avant mod. compt									37 439 438	37 439 438
modification comptable							-8 945 076			-8 945 076
Solde au 31.12.2006	75 000 000	21 720 837	7 500 000	92 776 853	22 068 005	414 048	-8 945 076	439 858	37 439 438	248 413 963
AUGMENTATION DU CAPITAL	15 000 000	20 000 000		-5 000 000						30 000 000
réserve extraordinaire				20 145 000	0					20 145 000
Fond social					850 000					850 000
Autres opérations sur fond social				0	627 453					627 453
Distribution de bénéfices									-37 439 438	-37 439 438
Report à nouveau							8 945 076	-639		8 944 437
Résultat de l'exercice 2007									51 129 464	51 129 464
Solde au 31.12.2007	90 000 000	41 720 837	7 500 000	107 921 853	23 545 458	414 048	0	439 219	51 129 464	322 670 879

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2007 par nature et par bénéficiaire comme suit:

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	72 535 706	381 701 284	0	0	454 236 990
- Caution et Avals	72 535 706	183 258 304			255 794 010
- Crédit Doc.		198 442 980			198 442 980
- Actifs donnés en garantie	0				0
Engagements Donnés	0	954 659 971	0	933 915	955 593 886
- De financement		954 659 971			954 659 971
- Sur Titres				933 915	933 915

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2007

ENGAGEMENTS DONNES

INTITULE	31/12/2007
1/ Crédits à accorder sur comptes d'épargne	361 788 231
a / Murs et réguliers	291 477 768
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 145 738 884,000 * 2	291 477 768
b / Murs mais irréguliers	70 310 463
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 35 155 231,373 * 2	70 310 463
2/ Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	7 867 213
TOTAL	369 655 444

ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31.12.2007
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	7 867 213
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du regime d'epargne logement	187 993 031
a/Crédits à accorder sur comptes d'epargne	361 788 231
b/Encours des crédits sur Epragne logement	380 999 378
(+) Crédit normal	233 428 424
(+) Crédit anticipé	7 558 951
(+) Crédit complémentaire	140 012 004
c/Dépôts sur épragne logement	554 794 578
(-) Epargne logement	554 794 578
TOTAL	195 860 244

Note 13 – Garanties et Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2007 par nature et par contrepartie comme suit :

Engagements Reçus				
- De financement		5 526 069		5 526 069
- De Garantie	3 552 169	107 012 195	196 511 727	307 076 091
- Sur Titres				0
Total	3 552 169	112 538 264	196 511 727	312 602 160

Note 14 – Engagements Données sur Opérations en Devises

Au 31/12/2007, les engagements Données sur opérations en devises totalisent **54 502 890** DT contre **52 793 976** DT se détaillant comme suit :

	31.12. 2007	31.12. 2006
ENGAGEMENTS DONNEES SUR OPERATIONS EN DEVISES	-54 502 890	-52 793 976
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE AU COMPTANT	-53 767 980	-53 947 756
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-38 345 282	-32 365 881
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEES A LIVRER	-15 422 698	-21 581 875
ENGTS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE EN DEVISE	-9 351	366 580
- DEVISES PRETEES A LIVRER	-269 123	0
- INT. A ECHOIR SUR DEVISE EMPRUNTEES	259 772	366 580
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE A TERME	-725 559	787 200
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-152 127 561	-130 264 357
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEE A LIVRER	151 402 002	131 051 557
ENGAGEMENTS RECUS SUR OPERATIONS EN DEVISES	-52 927 875	-53 259 220
- ENGTs SUR OPERATION DE CHANGE AU COMPTANT	-53 919 450	-53 952 905
DEVISES ACHETEES A RECEVOIR	-38 112 141	-33 913 395
CONTRE VALEUR EN DEVISE VENDUE A RECEVOIR	-15 807 309	-20 039 510
- ENGTs SUR MARCHÉ MONÉTAIRE EN DEVISE	1 001 393	700 093
DEVISES EMPRUNTEES A RECEVOIR	0	0
INT. A ECHOIR SUR DEVISE PRETEE	1 001 393	700 093
- ENGTs SUR OPERATION DE CHANGE A TERME	-9 818	-6 408
DEVISES ACHETEES A RECEVOIR	-1 487 504	-831 231
CONTRE VALEUR EN DEVISES VENDUE A RECEVOIR	1 477 686	824 823

3.5- ETAT DE RESULTAT**Note 15 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **227 964 808** DT au 31/12/2007 contre **195 685 594** DT et se détaillent ainsi :

NATURE DES INTERETS	31/12/2007	31/12/2006
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRE	13 320 800	10 544 835
INTERETS SUR PRETS	207 953 645	179 514 799
COMMISSIONS A CARACTERE D'INTERETS	6 690 363	5 625 960
T O T A L	227 964 808	195 685 594

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS RESERVES AU 31/12/2005	AGIOS RESERVES AU 31/12/2006	DOTATION 2007	REPRISE 2007	CESSION CREANCES	CUMUL AU 31/12/2207
CREDIT HABITAT	17 135 393	17 915 898	6 242 738	5 661 601		18 497 035
C C DEBITEURS GELES	4 963 490	6 781 203	3 848 709	755 347	116 751	9 757 814
PREF PROMO IMMO	11 170 772	13 535 529	2 721 684	1 918 002	121 732	14 217 479
C M T D'INVESTISSEMENT	7 556 051	8 060 142	2 032 114	578 365	183 267	9 330 624
CDT D'EXPLOITATION	1 602 466	972 419	129 471	34 746	75 621	991 523
CONSOLIDATION	11 922 383	12 231 666	1 346 820	680 577	478 062	12 419 847
AGIOS RESERVES / EPS	174 149	278 251	6 223		2 723	281 751
TOTAL GENERAL	54 524 704	59 775 108	16 327 759	9 628 638	978 156	65 496 073

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent **35 338 772 DT** au 31/12/2007 contre **28 969 102 DT** au 31/12/2006. L'évolution s'explique par l'accroissement des commissions sur chèques et virements et des commissions d'études sur crédits. Ces soldes se détaillent ainsi :

Nature de la commission	31/12/2007	31/12/2006
Commissions sur effets, cheques & opérations diverses	19 949 405	17 002 293
Effets a l'encaissement	40 475	30 133
Effets escomptes	286 667	211 303
Opérations diverses sur effets	458 934	418 605
Opérations de virements	5 418 854	4 043 518
Opérations par cheque	5 767 092	4 548 455
Opérations sur titres	1 287	476
Locations de coffres forts	0	0
Frais de tenue de compte	7 976 096	7 749 803
Commissions sur commerce extérieur et change	2 808 300	2 370 350
Domiciliation & modification de titres	78 595	64 109
Remises et accreditif documentaires	2 341 952	1 951 836
Virements & cheques en devises	387 753	354 404
Commission sur gestion FOPROLOS & projets spéciaux	1 325 469	1 130 920
Rémunération sur gestion FOPROLOS	1 262 556	1 073 967
Rémunération projets spéciaux	62 913	56 953
Rémunération sur gestion PNRLR	636	0
Rémunération sur gestion PRLSI	188	266
Rémunération sur gestion 2 ème PDU	369	972
Rémunération sur gestion 3 ème PDU	2 880	2 232
Rémunération sur gestion HG 004 B	16 797	14 081
Rémunération sur gestion 4 ème PDU	40 152	35 029
Rémunération sur gestion HAFSIA	1 475	2 382
Rémunération sur gestion FONAPRA	416	1 991
Autres commissions	11 255 598	8 465 539
Gestion	13 609	7 485

Etudes	6 391 462	5 193 057
Opérations monétiques	2 756 701	2 425 364
Frais additionnel des prêts	13 021	15 724
Autres commissions	2 080 805	823 909
Total	35 338 772	28 969 102

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2007, le Revenu du Portefeuille titres commerciaux est de **18 871 750** DT contre **22 865 045** DT au 31/12/2006 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur titres de transaction	10 899 971	13 895 908
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	1 150 481	3 326 374
Gains nets sur opérations de change	7 039 658	5 676 024
Total produits	19 090 110	22 898 306
PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	218 360	33 261
Solde compensé	18 871 750	22 865 045

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2007, le Revenu du Portefeuille d'investissement est de **583 380** DT, contre **543 782** DT au 31/12/2006 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes	583 380	543 782
Total	583 380	543 782

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **111 356 084** DT contre **100 554 274** DT au 31/12/2006 détaillés comme suit :

Nature des intérêts encourus	31/12/2007	31/12/2006
Opérations de trésorerie et interbancaire	7 047 856	4 625 386
Intérêts sur emprunts	16 536 061	19 172 681
Charges sur emprunts obligataires	1 560 000	2 319 717
Intérêts sur dépôts	85 322 705	73 709 593
Autres charges	879 462	726 897
T O T A L	111 346 084	100 554 274

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de **43 335 469** DT au 31 décembre 2007 contre **38 750 525** DT au 31 décembre 2006 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF

ELEMENTS	31/12/2007	31/12/2006
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	52 929 424	51 576 839
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	41 251 570	37 639 686
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	3 006 907	1 755 042
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	8 670 947	12 182 111
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0

REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	9 593 955	12 826 314
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	8 670 981	12 245 127
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	922 974	581 187
SOLDE NET	-43 335 469	-38 750 525

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de **2 352 171** DT au 31/12/2007 contre **4 613 253** DT au 31/12/2006 détaillé ainsi :

ELEMENTS	31/12/2007	31/12/2006
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	8 681 117	8 366 920
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	8 380 058	7 807 920
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	111 059	559 000
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	190 000	
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	6 328 946	3 753 667
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	4 553 191	1 247 736
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 492 508	1 840 858
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	283 247	665 073
SOLDE NET	-2 352 171	-4 613 253

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31.12.2007

INTITULES	31.12.2005	DOTAT° 2006	REP 2006	31.12.2006	DOTAT° 2007	REP 2007	31.12.2007
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	79 452 358	37 561 200	12 204 111	104 809 446	40 134 606	8 670 981	136 273 071
ECART COMPTES DES CREDITS					233 032	10 387	399 492
INTERETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	496 236	78 486	41 016	533 706	22 931	9 345	547 292
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)					861 001		861 001
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	496 236	78 486	41 016	533 706	1 116 964	19 732	1 807 786
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	79 948 594	37 639 686	12 245 127	105 343 152	41 251 570	8 690 713	138 080 857
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 573 717	96 000	0	1 669 717	75 161	0	1 744 878
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	1 134 412	44 544	451 920	727 036	9 827	394 173	342 690
INSTANCES BANCAIRES	0	0	0	0	62 991	0	62 991
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	0	549 239	0	549 239	0	0	549 239
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CDT AUX PART.	0	415 664	0	415 664	213 671	127 468	501 867
DETOURNEMENT	659 224	0	0	659 224	763 225	44 520	1 377 929
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	0	0	0	0	134 893	0	134 893
COMPTE A TERME	0	0	0	0	29 379	0	29 379
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	0	0	0	0	88 874	0	88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	0	0	0	0	9 311	0	9 311
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	0	0	0	0	171 525	0	171 525
CREANCE DEBITEUR DIVERS	57 614	0	0	57 614	0	0	57 614
BUREAU A L'ETRANGER					23 589		23 589

O B A R	30 851	0	0	30 851	0	0	30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	482 487	649 596	129 267	1 002 816	424 460	337 082	1 090 194
REMUNERATION FOPROLOS					1 000 000		1 000 000
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	1 230 176	1 614 498	129 267	2 715 407	2 858 927	509 069	5 065 265
TITRES DE PARTICIPATION	5 365 906	559 000	1 840 858	4 084 048	111 059	1 492 509	2 702 599
TITRES DE PLACEMENT	5 317 245	7 807 920	1 247 736	11 877 429	8 380 058	4 553 191	15 704 297
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	14 621 456	10 121 962	3 669 781	21 073 637	11 498 024	6 948 942	25 622 720
TOTAL DES PROVISIONS	94 570 049	47 761 648	15 914 908	126 416 789	52 749 594	15 639 655	163 703 577

Notes 22 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2007 totalise **13 593 367** DT. La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %). La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré confié pour gestion à la filiale de la banque la société SIM SICAR d'un montant de 28 350 000 DT .

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 23 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2007 un montant de **222 472 732** DT contre **315 913 694** DT au 31/12/2006, soit une variation négative de **93 440 962** DT.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2 006	2 007
FLUX NET D'EXPLOITATION	-25 187 821	-32 661 530
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-19 231 956	-22 131 527
ACTIVITE DE FINANCEMENT	30 590 430	-45 687 563
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	5 676 024	7 039 658
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	-8 153 323	-93 440 962
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	324 067 017	315 913 694
Caisse, BCT, C.C.P.	20 713 038	51 200 190
Créances/etab bancaire	136 621 698	107 590 699
Titres de transaction	166 732 281	157 122 805
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	315 913 694	222 472 732
Caisse, BCT, C.C.P.	51 200 190	48 915 278
Créances/établissement bancaire	107 590 699	71 017 142
Titres de transaction	157 122 805	102 540 312

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 117 897 549 DT.
- Les crédits à la clientèle se sont accrus de 241 881 985 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créanciers divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2006 et le 31.12.2007 à 17 877 338 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 158 773 512 DT ce qui donne un flux de trésorerie négatif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 22 131 527 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 45 687 563 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2007 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 7 039 658 DT.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 30 Avril 2008

A Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque de l'Habitat, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de 322 671 KDT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 129 KDT.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Responsabilité des organes de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Les organes de direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion sur les comptes annuels

Compte tenu de ce qui précède, et à notre avis, les états financiers de la Banque de l'Habitat sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le fait suivant :

A la date d'arrêt des états financiers, certaines créances de la banque relatives à la gestion des fonds spéciaux méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment des crédits impayés octroyés sur les lignes HG 004, l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, la créance sur la municipalité de Tunis au titre du crédit rétrocédé HG 003, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

Les travaux de justification et de rapprochement de ces comptes pourraient amener la banque à constituer des provisions sur les créances sus mentionnées.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque, malgré les efforts d'amélioration enregistrés durant l'année 2007, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

FMBZ - K.P.M.G TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Associé

Groupement

Graja Mounir & AWT

Mounir GRAJA

Messieurs les Actionnaires
Banque de l'Habitat
Av, Kheireddine Pacha - Tunis

RAPPORT SPECIAL DES COI
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Tunis, le 30 Avril 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2007 :

Le conseil d'administration de la banque réuni le 29 avril 2008 a autorisé une cession de créances au profit de la Société Générale de Recouvrement des Créances, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la banque a cédé des créances ayant une valeur nominale globale d'environ 9,649 millions de dinars pour un prix de cession de 34 dinars symboliques.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2007

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2007 :

- a) Une convention de dépositaire a été conclue entre les SICAV BH PLACEMENT et BH OBLIGATAIRE depuis 1994. Les commissions facturées par la banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- b) Neuf conventions portant mise à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission relative à l'exercice 2007 s'élève à 403 mille dinars.
- c) Une convention de garantie de la Banque contre les risques décès et invalidité définitive, partielle et totale de ses clients avant le remboursements des crédits qui leur sont accordés a été conclue avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « SALIM ». cette convention prévoit une participation bénéficiaire au profit de la Banque de 70%. Cette participation s'est élevé à 4,234 mille dinars au titre de l'exercice 2007.
- d) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2007 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 août 1977 et le décret n°77-965 instituant le fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS), la banque de l'habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 janvier 1990, une convention relative à la gestion du FOPROLOS.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque de l'Habitat, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque de l'Habitat au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2.000.000 Dinars. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 262 556 Dinars en 2007.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la Banque de l'Habitat (Ex-CNEL) a signé le 16 mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts soient 636 Dinars en 2007.

3. Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque de l'habitat, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 40 152 dinars en 2007.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque de l'Habitat, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 16 797 dinars en 2007.

5. Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque de l'Habitat. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 880 dinars en 2007.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 1 475 dinars en 2007.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la Banque de l'Habitat a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque de l'Habitat assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements, soit 369 dinars en 2007.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI) :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la Banque de l'Habitat un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 188 dinars en 2007.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque de l'Habitat les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 décembre 2007, à 187 993 030 dinars.

La Banque de l'Habitat n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2007.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque de l'Habitat sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque de l'Habitat.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements soit 160 dinars en 2007.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne.

Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la Banque de l'Habitat suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements, soit 415 dinars en 2007.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque de l'Habitat augmenté de la marge de celle-ci.

Les fonds rétrocédés à la Banque de l'Habitat s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

FMBZ - KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI
Associé

Groupement

Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil

Mounir GRAJA
Chef de file